



DIRECTION de l'ÉDUCATION
Service des Crèches
Dossier suivi par **Jérôme PEREIRA**

Nîmes, le 1^{er} sept 2022

SYNTHESE

RAPPORT ANNUEL 2021 DELEGATION DE SERVICE PUBLIC MULTI ACCUEIL SUZANNE CREMIEUX

PREAMBULE

Afin de mieux satisfaire la demande des familles pour l'accueil collectif des enfants de 3 mois à 4 ans, la ville de Nîmes a créé un multi-accueil d'une capacité de 60 places (situé au 68 rue de la Biche) qui est entré en service le 28 janvier 2008 sous la forme d'une gestion en délégation de service public pour une durée de six ans.

Après avoir recueilli l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux le 14 février 2013 et par délibération en date du 16 février 2013, le Conseil Municipal a approuvé le principe de recourir à une nouvelle délégation de service public pour la gestion du multi-accueil pour une durée de 8 ans et 7 mois à compter du 28 janvier 2014.

Après mise en concurrence, un contrat de délégation de service public a été signé le 16 janvier 2014 (enregistré en Préfecture le 20 janvier 2014) entre la ville de Nîmes et la Mutualité Française Gard (délibération relative au choix du délégataire voté en séance du 14 décembre 2013).

La Mutualité Française Grand Sud – Antenne Gard, représentée par son Président M. Bernard CREISSEN, est domiciliée 502 avenue Jean Prouvé, BP 9090 – 30 972 Nîmes Cédex 3.

Conformément à l'article 8 du contrat de délégation de service public, et en application des dispositions de l'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales et R1411-7 dans sa rédaction issue du décret n°2005-236 du 14 mars 2005, le rapport annuel sur l'année 2019 a été transmis dans les délais par le délégataire.

I - COMPTE RENDU TECHNIQUE

Le multi accueil Suzanne Crémieux est ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 19h30.

Il offre une capacité d'accueil maximale de 60 places entre 8h30 et 18h et par modulation de 20 places de 7h30 à 8h30 et de 30 places de 18h à 19h30 selon l'arrêté n° 2015/DIS/51 pris par le Président du Conseil Départemental du Gard en date du 29/12/2015.

Il est régi par un règlement de fonctionnement validé par la CAF, le Conseil Départemental du Gard et la ville de Nîmes.

Conformément au décret n° 2010-613 du 7 juin 2010 et à l'article R 2324-27 du Code de la Santé Publique, des enfants peuvent être accueillis en surnombre certains jours de la semaine dans le respect des dispositions énoncées au premier alinéa de l'article R 2324-17 et 2324-43, à condition que la moyenne hebdomadaire du taux d'occupation n'excède pas 100% de la capacité d'accueil prévue.

◆ PERSONNEL :

23 agents sont salariés du multi accueil : 1 Directeur EJE, 1 Directrice-adjointe Puéricultrice, 2 EJE, 8 Auxiliaires de Puériculture, 9 aides maternelles (dont 2 à temps partiel), 2 agents d'entretien.

Pour mémoire, en 2019, 1 poste d'aide maternelle (75% ETP) a été créé en remplacement de la mise à disposition de la secrétaire administrative (après accord de la Ville) afin d'apporter une stabilité pour des remplacements liés à l'absentéisme.

Le travail administratif est désormais réparti sur la Direction de l'établissement.

20,25 agents sont dédiés à l'encadrement des enfants : 50 % bénéficient de qualification supérieure, soit 10 % de personnel qualifié au-delà du seuil précisé par l'article R2324-42 du Code de la Santé Publique. Le recrutement des 2 aides maternelles a mécaniquement fait baisser la part des personnels diplômés.

Le délégataire a informé la Ville des vacances de postes et des recrutements tout au long de l'année.

◆ FORMATION :

En 2021, dans un contexte toujours lié à la pandémie, la Mutualité Française Grand Sud a poursuivi son plan de formation conformément au contrat.

Conformément à l'avenant n°3 modifiant le contrat d'origine (délibération du 8/07/2017), la Mutualité Française a fermé l'établissement 1 journée complète (mercredi 3 novembre 2021) pour l'organisation d'une journée pédagogique en direction de son personnel dans le cadre d'une formation intitulée : « observation et aménagement des espaces de jeu ».

84 heures de formation ont été dispensées (27 actions individuelles).

- formation « métier » :
 - Comment contenir l'enfant turbulent » : « L'observation professionnelle en crèche » => 1 aide maternelle
 - « Ces petits riens, une réorganisation ritualisée ? » = 1 auxiliaire d puériculture
 - « Comment contenir l'enfant turbulent » = 1 aide maternelle
- formation « encadrement et gestion » :
 - Analyse des pratiques => Direction

Le multi accueil S. Crémieux, dans le cadre d'un partenariat avec les écoles de formation aux métiers de la petite enfance, a accueilli 5 stagiaires préparant les diplômes d'état de puéricultrice, d'infirmière, d'éducateur de jeunes enfants ou d'auxiliaire de puériculture.

◆ PANDEMIE DE COVID 19 :

Le fonctionnement de l'établissement a continué à être bouleversé par la pandémie mondiale de covid 19 :

- fermeture imposée par le gouvernement de 3 semaines en avril 2021 ;
- fermeture d'une section pendant 1 semaine en décembre 2021 imposée par l'ARS en raison d'un cluster ;
- absentéisme important des enfants (cas covid, cas contact) ;
- fort absentéisme du personnel : cas covid, cas contact, fermeture d'école nécessitant la garde de leurs propres enfants limitant ainsi le nombre d'enfants à accueillir au sein de l'établissement ;
- Forte pénurie de personnel disponible dans la filière petite enfance ne permettant pas de remplacer les personnels absents.

Cette pandémie a encore eu des répercussions tant sur le plan de la gestion sanitaire que sur la gestion humaine (professionnels, parents et enfants) face à la peur d'être contaminée.

L'établissement a dû s'adapter à la mise en œuvre de 6 protocoles nationaux différents sur la période.

◆ **INDICATEURS d'ACTIVITE (PERIODE COVID 19) :**

- Capacité annuelle de l'établissement 2021 : 153 360 heures (= 213 jours d'ouverture soit 28 jours de plus qu'en 2020 en raison d'un nombre de jours de fermeture imposés par le gouvernement).
- 113 730 heures facturées soit un taux d'occupation de 74,4 % (soit 4 % de plus qu'en 2020).
- 106 325 heures de présence effectives soit un taux d'occupation réel de 69,3 % en augmentation de 3,1 points par rapport à 2020 (79,63 % prévu au contrat).
- 139 enfants ont fréquenté la structure en 2021 soit 9 de moins qu'en 2020.

A cause de la pandémie qui a amené la crèche à fermer ses portes pendant 3 semaines et une partie de sa structure pour cause de cluster (1 semaine) ainsi qu'une baisse naturelle du nombre d'enfants lié au covid, aux cas contacts, le taux d'occupation 2021 ne peut être normalement analysé et comparé aux prévisions contractuelles.

◆ **INDICATEURS de PRIX :**

- Coût de revient horaire (charges / présence effective) : 10,25 € / heure (contre 11,30 € en 2020)

Par rapport à 2020, le coût de revient sur la base des présences effectives recule d'1 €.

- Coût de la journée alimentaire englobant déjeuner, goûter et soupe le soir : 6,78 € (augmentation de 0,15 € / journée de repas par rapport à 2020) dont 2,71 € de denrées alimentaires (6 cts de plus qu'en 2020).

Total des charges aliments et coûts de fabrication : 86 670 € 73 625 € (en hausse de 17,7% par rapport à 2020 à cause d'un nombre de journées fermeture inférieures à 2020 : pour rappel 2 mois contre 3 semaines en 2021).

◆ **TYPE de CONTRATS :**

Accueil régulier :

L'article 2.5.2 du contrat initial de délégation de service public fixait une répartition de 45% de contrats régulier de 4 jours et plus sur une base de 40h et de 55% pour les contrats inférieurs à 40h avec une variation de + ou – 5%.

Par ailleurs, la circulaire CNAF n°2014-009 du 26 mars 2014 a recommandé aux gestionnaires de multi accueils de proposer aux parents un contrat répondant au plus près à leurs besoins (contrat à la demi-heure) en lieu et place d'un contrat forfaitaire qui était utilisé.

Cette recommandation a eu pour conséquence de réduire la durée hebdomadaire des contrats. Cette réduction, également observée au sein des multi accueils municipaux, a été de l'ordre d'1 heure par jour (soit 5 heures par semaine pour un contrat « temps plein »).

La Ville, saisie par la Mutualité Française Gard, a accepté et adopté en séance du Conseil Municipal en date du 6 février 2016, de revoir la clause de l'article 2.5.2 du contrat de délégation de service public en introduisant un seuil « temps plein » à 35 h hebdomadaire au lieu du seuil à 40 heures actuellement contractualisé.

L'application de cette nouvelle clause est intervenue à compter du 1^{er} janvier 2016.

47,7 % de contrat « temps plein » (contre 45,3 % en 2020).

52,3 % de contrat d'une durée inférieure à 35 heures hebdomadaires (contre 54,7 % en 2020).

La clause du contrat est respectée : < 5%.

Proportion sur les heures réalisées :

95,6 % de contrats d'accueil régulier et 4,4 % d'accueil occasionnel.

◆ **PARTICIPATION FINANCIERE des FAMILLES :**

97,84 % des familles appartiennent au régime général

2,16 % à la MSA

Les modes de paiement sont les suivants : espèces (6%), chèques (14%), CB (17%), CESA (7%), paiement internet (9%), virement (1%) et prélèvement automatique (46%).

13 % des familles paient moins de 0,50 €/h (contre 10 % en 2020) et 29 % au total paient moins de 1 € contre 25 en 2020 (soit 19 points de plus que les préconisations de la CNAF).

Le tarif moyen s'élève à 1,68 €/h contre 1,72 €/h en 2020 (4 cts de moins).

L'augmentation régulière de la tarification de la part de la CNAF (augmentation sensible depuis 3 ans des planchers et plafonds depuis la dernière circulaire en date de 2019 fait varier à la hausse la tarification moyenne des parents (même constat dans nos établissements municipaux).

En 2021, il y a eu un impayé de 119 €.

II - COMPTE RENDU COMPTABLE ET FINANCIER

◆ **Budget de fonctionnement** : Exercice 2021

Total des charges : **1 110 690 €** (contre 1 022 321 € en 2020 soit + 8%)

Total des produits : **1 110 862 €** (dont **1 007 325 €** sont issus des recettes d'exploitation comprenant les participations des familles, la contribution financière de la ville de Nîmes, la PSU versée par la CAF et la MSA).

Les recettes sont en augmentation par rapport à 2020 (996 731 €) + 11% grâce une augmentation du nombre de jours d'ouverture par rapport à l'année précédente.

CHARGES :

Achats (fournitures, eau, électricité, gaz...) : 43 073 € (contre 38 929 € en 2020 : + 11 % lié à l'augmentation du nombre de jours d'ouverture en 2021 par rapport à 2020).

Services extérieurs (sous-traitance alimentation, loyer, travaux d'entretien, comptabilité...) : 193 246 € (contre 225 820 € en 2020 : - 14 % représentant un effort de la MFGS pour assurer l'équilibre de la crèche : jeu d'écriture).

Autres services extérieurs (banque, animations, psy, pédiatre, téléphonie...) : 19 511 € (contre 12 381 € en 2020 : + 58% lié au retour des intervenants extérieurs dont les interventions étaient suspendues en 2020 au regard de la crise sanitaire très importante).

Charges de personnel : 770 024 € (contre 670 348 € en 2020 : + 15% lié au recours à de nombreux cdd pour pallier la pénurie de personnel ainsi que procéder au remplacement des personnels titulaires en arrêt pour cause de covid, cas contact, garde d'enfants...).

Autres charges de gestion courante (aide logistique du service support) : 15 208 € (contre 39 800 € en 2020 : - 62% => effort de la MFGS pour équilibrer les comptes de la structure).

Charges financières : 817 € (contre 906 € en 2020 : - 10 %)

Charges exceptionnelles : 11 133 € (contre 587 € en 2020)

Dotations aux amortissements : 39 826 € (contre 34 725 € en 2020 : + 15 % liée à une hausse du volume des acquisitions : défibrillateur, structure psychomotricité intérieure, lave-linge en lien avec une aide financière de la CAF).

RECETTES :

Participation des familles : 191 146 € (contre 161 254 € en 2020 : + 19% lié à un nombre de jours d'ouverture supérieur)

Contribution de la ville : 358 314 € (contre 292 069 € en 2020 : + 23%.

PSU CAF / MSA : 491 633 € (contre 451 413 € en 2020 : + 9 % venant compenser les participations familiales.

Autres produits de gestion courante : 0 € (contre 31 € en 2020)

Produits exceptionnels : 37 298 € (contre 30 917 € en 2020 : + 21 % lié à l'amortissement d'une subvention d'investissement octroyée par la CAF)

Produits financiers : 23 € (contre 57 € en 2020)

Transfert de charges (remboursement Etat de l'aide au chômage partiel liée au covid 19) : 32 449 € (contre 60 989 € en 2020)

RESULTAT :

+ 172 € (contre -25 590 € en 2020 => équilibre retrouvé après une année 2020 en perte liée au covid et à un effort financier de la MFGS)

III -ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE ET SATISFACTION DES USAGERS

◆ LA QUALITE DU SERVICE VIS-A-VIS DES ENFANTS

Les animations pédagogiques adaptées à l'âge des enfants sont quotidiennes et variées et peuvent faire appel aux compétences de l'équipe ou à des animateurs extérieurs.

Activités régulières :

Atelier poterie, arts plastiques, atelier langage (diapos, kamishibai, marionnettes...), atelier cuisine et pâtisserie, atelier d'éveil (pâte à sel, pâte à modeler...), atelier sonore pour la découverte des sons, activité yoga, atelier Qi Gong, activité peinture et chanson, sortie en poussette ou en écharpe.

Activités périodiques :

Jeux d'eau, potager, déjeuner dans le jardin, sortie pique-nique.

Des animations spécifiques, sorties ont été effectuées : galette des rois en janvier, sortie à Paloma, sorties au Périscope, sortie à la Combe des Bourguignons à Marguerittes, bodéga pour la Féria, semaine du goût, spectacle de Noël (annulation de la fête en raison du covid)

Les intervenants extérieurs dans le cadre des actions pédagogiques :

- Impossibilité d'organiser les rencontres avec le club de lecture « des papis et mamies » de l'association « Lire et faire lire » pour cause de covid ;
- éveil musical (1 fois / semaine à l'automne) ;
- intervention d'une psychomotricienne en atelier auprès des enfants et du personnel (tous les mois) ;
- Atelier conte et histoire avec Teddie
- Ateliers Qi Gong (1 fois par semaine)

Les activités pédagogiques innovantes mentionnées dans l'offre de dsp ont été poursuivies en 2021 :

- Mur d'escalade, draisienne permettant l'apprentissage de l'équilibre chez l'enfant ;
- Salle sensorielle de type Snoetelen permettant de développer les sens (fibre optique, colonne à bulle, matelas à eau, couvertures lestées ;
- Comptoir des jeux : utilisation des jeux de façon libre (sortie du jeu et rangement autonome.
- Self-service quotidien pour les repas des grands favorisant leur autonomie ;
- Portage des bébés.

La restauration :

Le prestataire Ansamble est en charge de la livraison des denrées alimentaires au multi accueil. Les produits sont transformés par un cuisinier (mis à disposition par la société).

La MFGS propose des menus pour 4 tranches d'âge s'adaptant au plus près des besoins des enfants.

Par ailleurs, la MFG respecte le cahier des charges de la DSP :

- 20 % de denrées issues de l'agriculture biologique à chaque repas (fruits, légumes ou fromage) ;
- approvisionnement en circuit court à hauteur de 80% (viande, fruits et légumes : Gard, Hérault, Lozère) ;
- poissons issus de la pêche raisonnable et équitable.

Des animations à thème sont réalisées par la société : semaine du goût, repas mensuel sur une fête connue (repas italien...).

Le jardin de la crèche :

Le jardin est un lieu fédérateur de tous les enfants et parents notamment lors des moments festifs en juin et juillet.

Ce jardin permet de créer un potager qui a vocation à développer les sens chez les enfants des plus petits au plus grands : toucher de la terre, des feuilles ; une vraie découverte sensorielle.

La démarche écoresponsable :

La crèche poursuit sa démarche écoresponsable entreprise dans le cadre de la nouvelle délégation :

- lingette lavable 100% coton bio ;
- jardin potager ;
- compost ;
- fabrication d'objets avec des matériaux récupérés ;
- jeux en bois ;
- alimentation bio en circuit court ;
- entretien des locaux avec des produits naturels : lessive avec copeaux de savon de Marseille, nettoyage par vapeur d'eau, savon noir et vinaigre blanc...) => **limitation en temps covid - utilisation de produits virucides normés étaient obligatoires.**;
- tri sélectif ;
- **recours à des verres en plastiques (ecoCup) réutilisables (et non à usage unique) ;**
- réducteur d'eau aux robinets ;
- fabrication de savon maison ;

◆ HANDICAP, MALADIE CHRONIQUE / ACCUEIL D'URGENCE :

Le multi accueil S. Crémieux a accueilli en 2021 3 enfants porteurs de handicap (1 seul en 2020) : mais pour un temps d'accueil supérieur : 3 000 heures contre 2 000 heures en 2020.

La Mutualité Française Grand Sud est pleinement investie pour que l'accueil offert le soit autant en direction d'enfants valides que porteurs de handicap (reconnus MDPH) afin de les accompagner vers la scolarisation notamment dans le cadre du partenariat avec l'EMPPE (équipe mobile périnatalité petite enfance) du CHU de Nîmes et le CAMPS (échanges avec les professionnels sur la problématique d'enfants présentant certains troubles détectés à la crèche : retard de langage par exemple...)

◆ LA QUALITE DU SERVICE VIS-A-VIS DES FAMILLES

Actions de prévention et de promotion de la santé :

Les actions de prévention et d'éducation à la santé sont des axes majeurs des services de la Mutualités Française Grand Sud ouverts à la crèche.

Malheureusement, comme en 2020, les règles sanitaires de 2021 limitant la propagation du virus ont empêché la réalisation des actions de prévention sur site.

Néanmoins, des actions de prévention « en ligne » ont été proposées aux parents en lien avec la Mutualité Française Occitanie :

- « Les enfants face aux écrans » par le Dr Lise Barthélémy.
- Web conférence « 1, 2, 3 sommeil » avec le professeur Dr Arnault Pfersdorff de l'émission « Les Maternelles »
- Séance de sophrologie en visio en octobre

Soutien et accompagnement à la parentalité :

- kiosque d'informations sur les activités professionnelles des parents pour que d'autres familles puissent profiter de ce réseau de compétences et de solidarité ;
- coin lecture destiné aux parents et à leurs enfants avant de quitter la crèche le soir ;
- ateliers bien être (cours de Pilate de sept à déc 2021, réflexologie plantaire en octobre) ;
- temps d'échange avec la psychologue.

Egalité des usagers et continuité du service public

- Continuité du service public
A cause de la pandémie, la crèche a été contrainte de fermer du 6 au 23 avril 2021. 213 jours d'ouverture.
- Egalité de traitement des usagers par le respect du règlement de fonctionnement.
- Inscription des familles : se fait sur place, par internet.
- Règles d'attribution des places en accueil régulier : conforme au règlement de fonctionnement validé par la Ville et la CAF
 - lieu de résidence à Nîmes prioritaire ;
 - accueil prioritaire également pour les enfants porteurs de handicap ;
 - ancienneté de la demande ;
 - les fratries ;
 - répartition contrat régulier / occasionnel, âge de l'enfant, accueil d'enfant présentant un handicap...).

46 nouveaux enfants ont été admis à la commission de rentrée pour septembre 2021.

- Tarifs et facturation : les tarifs sont nationaux, établis selon le barème de la CNAF et prennent en compte les ressources des familles et le nombre d'enfants à charge.
Pour rappel, la circulaire CNAF de 2019 a augmenté les barèmes des participations familiales en janvier 2021.
- Depuis septembre 2019, il est mis fin à la mensualisation (lissage de la facturation) au profit d'une facturation au réel
Cela permet à l'administration d'adapter sa réponse au plus près des besoins des parents.

Questionnaire de satisfaction confié à Majors Consultants

Réalisé pour la période 2020/2021 : 91% des parents recommandent la crèche (53% de réponses).

95% sont ravis de l'accueil de l'équipe de direction.

Les axes d'amélioration :

- Les rencontres entre parents (la période covid a fortement diminué les intentions d'organisation)
- L'accessibilité des locaux (difficulté pour se garer)
- La sécurité de l'établissement (pas d'explication à ce retour)

Les partenariats :

Comme le prévoit le projet social de l'établissement, les objectifs de la crèche S. Crémieux sont de :

- Permettre la prévention et le repérage précoce de situations difficiles,
- Préparer les enfants à la vie en collectivité et de faciliter l'intégration scolaire,
- Favoriser l'ouverture de la structure sur son environnement, sur les structures voisines et leurs acteurs,
- Créer un lien entre les différentes populations et générations.

C'est avec ces principes que la crèche a noué et poursuivi des partenariats avec :

- l'accueil de jour de la pédopsychiatrie du CHU EMPPE de Nîmes, pour les situations de handicap/trouble du comportement et de la relation ;

- les écoles et centres de formation de la petite enfance pour l'accueil de stagiaires (Educateurs de jeunes enfants, auxiliaire de puériculture, infirmier, puéricultrice...);
- La pouponnière du Foyer départemental de l'Enfance en accueillant des enfants issus de milieux très défavorisés et précaires pour lesquels l'accueil en crèche permet de les accompagner dans leur développement dans un cadre plus serein (hors exigences des critères prioritaires d'admission);
- les multi accueils de la Ville (échanges de pratique, sorties communes, accueil d'enfants d'un autre établissement);
- Le CSAPA Les Capitelles : réinsertion de personnes ex-toxicomanes grâce à des logements qui offrent aux femmes accueillies et leurs enfants un cadre visant à étayer leur relation et à consolider leur rupture avec les produits et à préparer une réinsertion. L'accueil des enfants de ces familles permet de lui donner une stabilité, un cadre et des repères.
- Institut Kruger (récemment installé sur le quartier Hoche/Sernam) : accueil de jeunes adultes handicapés en insertion par le travail pour des tâches d'entretien des locaux;
- l'éducation nationale pour l'accueil des enseignants des classes maternelles d'enfants de moins de 3 ans (accueil d'enseignants mais aussi déplacement de l'EJE et de la directrice adjointe à l'IUFM);
- Education nationale pour l'accueil sur 1 journée d'enseignants stagiaires avec pour objectif de les sensibiliser à l'accueil en crèche et au passage délicat du jeune enfant de la crèche en petite section de maternelle.
- Unîmes : licence professionnelle - habillement / mode / textile;
- les services de soins et d'accompagnement mutualistes de MFGS (opticiens, dentistes, et MFLR pour les gestes d'urgence pédiatrique).

Par ailleurs, la Mutualité Française Grand Sud collabore tout au long de l'année avec des partenaires institutionnels : la ville de Nîmes, la CAF et le Conseil Départemental du Gard.

Sécurité des équipements et maintien en bon état d'utilisation

La sécurité des enfants est une préoccupation permanente : une coordination est établie avec les services techniques de la Ville afin de s'assurer du bon fonctionnement du bâtiment.

En raison de la pandémie et du renouvellement de la délégation de service public, aucun Comité de Pilotage ne s'est tenu en 2021.

Le délégataire a la charge d'entretenir en bon état d'utilisation les biens mis à disposition par la Ville, ce qui est fait régulièrement (intérieur et extérieur).

Divers contrats ont été passés avec des prestataires extérieurs pour l'entretien ou la maintenance.

1 exercice d'évacuation incendie a été réalisé en mars 2021.

Communication

La communication est constante entre les parents et les équipes (pédagogique ou administrative) notamment au travers de l'affichage : des menus, des sorties, des animations, des photos des enfants, des factures à régler... Elle fait l'objet d'un travail quotidien des équipes auprès des parents.

En 2021, un tournant plus digital s'est poursuivi avec l'envoi dématérialisé des factures, des documents d'inscription par mail, les échanges par mail entre Direction et usagers.

Perspectives 2022...

Si les conditions sanitaires le permettent...

- ⇒ Poursuite des ateliers, des animations et des actions organisés en 2020/2021;
- ⇒ Poursuite des partenariats actuels;

⇒ Poursuite des animations pour le bien-être des parents : Qi Gong, renforcement musculaire, réflexologie plantaire, Pilates

Néanmoins, les 4 premiers mois de l'année 2022 a touché particulièrement l'établissement avec 2 fermetures d'une section en raison de clusters.

CONCLUSION

La Mutualité Française Grand Sud, délégataire du service public relatif à la gestion de la crèche S. Crémieux a répondu en 2021 en grande partie aux exigences du document programme détaillé dans le contrat de délégation de service public (répartition des contrats temps plein et temps partiel, partenariat, projets pédagogiques).

Le gestionnaire a dû faire face néanmoins à une activité encore perturbée par les contraintes sanitaires liées à la pandémie de covid 19 entraînant notamment 17 jours de fermeture ne lui permettant pas d'optimiser ses engagements (nombre d'heures de présence, activités, rencontres parents...).

Jérôme PEREIRA

Responsable du service des Crèches